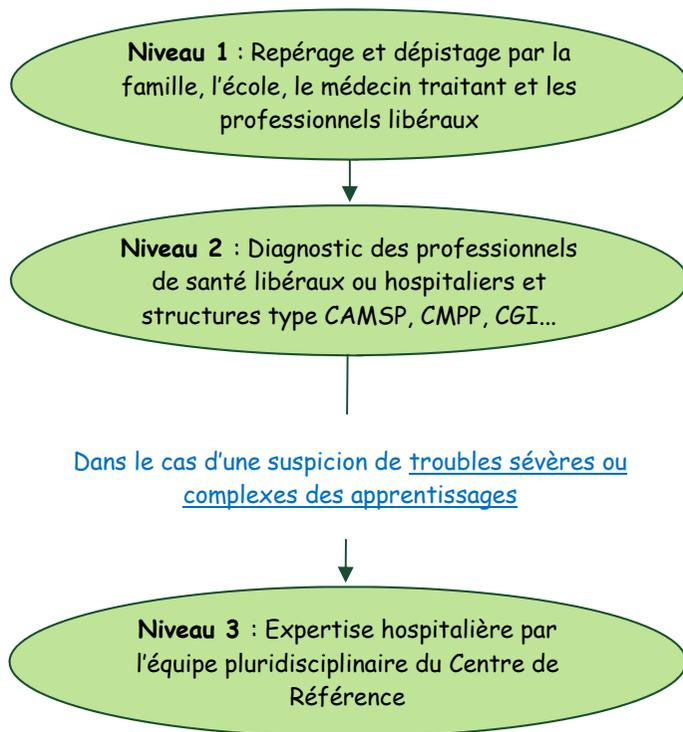


Organisation du parcours de soin en 3 niveaux

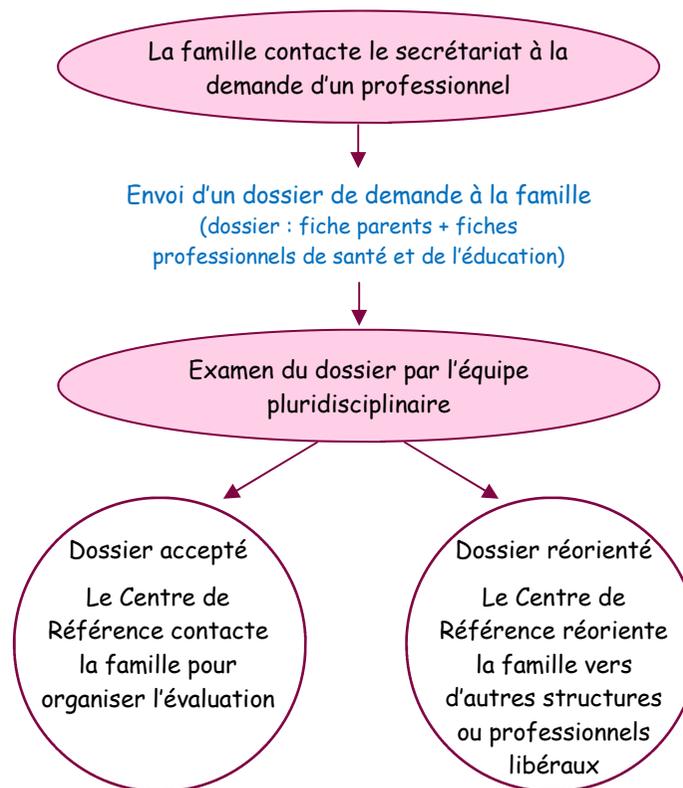


Quand prendre l'avis du Centre de Référence ?

Le Centre de Référence peut être interpellé lorsque la situation de l'enfant nécessite le recours à un niveau d'expertise.

Il intervient en recours, pour les Troubles Spécifiques des Apprentissages sévères et/ou complexes, sur des situations à la demande des professionnels libéraux, des réseaux de soins, des services ou établissements du secteur médico-social (CAMSP, SESSAD, CMPP, ITEP), des Centres Médico Psychologiques.

Constitution du dossier de demande



L'équipe Pluridisciplinaire

- ✗ Dr Daniel AMSALLEM, **Neuropédiatre**
- ✗ Dr Géraldine ROPERS, **Pédopsychiatre**
- ✗ Lise BOUILLET, Marie CAMPELLO, **Psychologues-Neuropsychologues**
- ✗ Sophia GRUSZKA,
- ✗ Elisabeth DROZ-VINCENT, **Secrétaire**



Centre de Référence des Troubles des Apprentissages et du Langage de l'Enfant

CHRU Jean Minjoz
3 boulevard Fleming
25030 Besançon Cedex

Tél : 03 81 21 84 29
Fax : 03 81 21 91 17

troubles-langage@chu-besancon.fr

Les Centres de Référence pour les Troubles du Langage ont été créés suite au rapport RINGARD et au plan interministériel de mars 2001 (circulaire DHOS/O 1 n°2001-209 du 4 mai 2001).

Actuellement, outre les troubles spécifiques du langage de l'enfant, les préoccupations des professionnels de santé se sont élargies à l'ensemble des troubles du développement cognitif constituant les Troubles Spécifiques des Apprentissages (TSA).

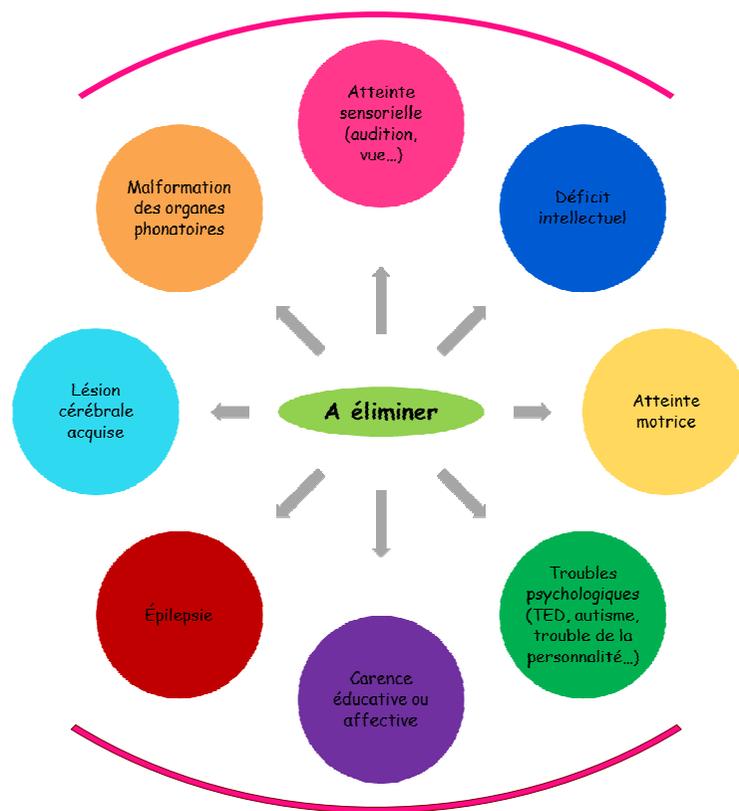
Afin de répondre au mieux à cet objectif, le Centre de Référence du CHRU de Besançon est constitué d'une équipe pluridisciplinaire, associant les compétences d'un neuropédiatre, d'un pédopsychiatre, de psychologues-neuropsychologues et d'orthophonistes.

Missions

- ✗ Diagnostic étiologique multidisciplinaire précis des troubles spécifiques des apprentissages en dernière intention pour les situations particulièrement difficiles
- ✗ Proposer des prises en charge adaptées
- ✗ Suggérer l'application d'aménagements scolaires
- ✗ Participer à la formation des professionnels de santé et de l'éducation
- ✗ Contribuer à des travaux de recherche dans le domaine des troubles des apprentissages

Définition des Troubles Spécifiques

Les **Troubles Spécifiques des Apprentissages** sont des troubles développementaux durables et sévères, dont le diagnostic se pose par exclusion de toute autre déficience :



Si absence de ces signes



en faveur d'un trouble spécifique

Si présence d'un ou plusieurs de ces signes



en faveur d'un trouble secondaire

Parmi les troubles spécifiques, on distingue :

✗ Dysphasie

Trouble structurel et durable du langage oral

✗ Dyslexie/Dysorthographe

Trouble durable du langage écrit (lecture, orthographe)

✗ Dyspraxie

Trouble de la planification et de l'automatisation des gestes volontaires

✗ Dyscalculie

Trouble du développement du calcul et des fonctions logico-mathématiques

✗ Trouble Attentionnel

Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

✗ Trouble des Fonctions Exécutives

Trouble affectant les capacités de contrôle de l'action, de planification, de flexibilité et d'inhibition.

